



**MOT DE CIRCONSTANCE
DE L'HONORABLE ISIDORE MVOUBA,
PRESIDENT DE L'ASSEMBLEE NATIONALE
A L'OCCASION
DE LA CEREMONIE D'OUVERTURE DE LA SIXIEME SESSION ORDINAIRE ADMINISTRATIVE
DU 02 JUIN 2019
DE L'ASSEMBLEE NATIONALE**

Brazzaville, le 03 JUIN 2019

- **Monsieur le Ministre des Affaires Foncières et du Domaine Public, chargé des relations avec le Parlement ;**
- **Honorables Membres du Bureau de l'Assemblée Nationale ;**
- **Honorables Députés, Présidents des Groupes Parlementaires ;**
- **Monsieur le Chef de file de l'opposition ;**
- **Honorables Députés, Présidents des Commissions Permanentes ;**
- **Honorables Députés, chers collègues ;**
- **Mesdames et Messieurs, Chers amis ;**

La République vient de rendre un hommage mérité à l'honorable Félix IBARA NDELI, Président de la prestigieuse commission Défense et Sécurité sous le très haut patronage de Son Excellence Monsieur Denis SASSOU-N'GUESSO, Président de la République, Chef de l'Etat qui, par sa présence effective, a fait à notre collègue défunt un honneur insigne à titre posthume.

C'est l'occasion certainement d'adresser nos sincères félicitations à la commission chargée de l'organisation des obsèques et à tous les parlementaires pour leur grande mobilisation.

Tel un météore, l'Honorable Félix IBARA NDELI, ce grand dignitaire, s'est évanoui dans le grand firmament, laissant derrière lui un vide abyssal.

**Monsieur le Ministre, Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Ce jour 03 juin 2019, jour d'ouverture de la sixième session ordinaire administrative de notre auguste assemblée nous rappelle qu'il y a trois ans, un certain 03 juin 2016, mourait à l'âge de 74 ans, Mohamed Ali, boxeur américain, Cassius Marcellus Clay Jr, de son nom de naissance.

Mohamed Ali est probablement l'un des plus grands boxeurs qui ait jamais existé. Il a été plusieurs fois champion du monde des poids lourds.

Pourquoi parler de ce personnage mythique ici et maintenant ? Me direz-vous ?

Tenez, au terme d'un combat d'anthologie qui l'opposa à George Foreman en 1974 à Kinshasa, Mohamed Ali affirma, je cite : « L'Afrique est un paradis sur terre, qui peut offrir un bonheur tant matériel que spirituel à un peuple qui n'a que trop souffert » fin de citation.

En citant cette grande figure afro-américaine de la lutte pour l'émancipation des Noirs aux Etats-Unis d'Amérique, il me vient à l'esprit que le 25 mai dernier, se commémorait la Journée Mondiale de l'Afrique sur le thème « Année des réfugiés, des rapatriés et des déplacés internes pour des solutions durables au déplacement forcé en Afrique ».

La journée de l'Afrique a vocation à consolider les liens entre les peuples africains, favoriser leur adhésion à l'intégration régionale et sous-régionale et raffermir l'idéal d'union du continent.

En effet, l'Afrique berceau de l'humanité, important réservoir des ressources naturelles, peut et doit devenir un continent moderne et prospère porté par un développement inclusif et durable.

Monsieur le Ministre,

Honorables Députés, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

La présente session donne l'occasion à notre pays de jouer sa partition dans la marche vers la modernité de l'Afrique. La modernisation du Congo contribue, en effet, au développement de notre riche continent, en tant que maillon de son écosystème.

Cela est d'autant plus vrai que les affaires en examen au cours de notre session sont de nature à participer à l'essor du Congo.

C'est dans ce cadre qu'en matière de coopération, nous examinerons le projet de loi autorisant la ratification du protocole d'accord portant Acte constitutif de l'Union Africaine relatif au Parlement Panafricain qui a été créé pour assurer l'intégration du continent.

De fait, la ratification de cet acte est d'un grand intérêt, vous l'avez compris.

En outre, la mise en œuvre de la politique nationale de développement de l'économie numérique, commande que des garde-fous soient prévus pour protéger le pays contre toutes attaques dans le cybermonde.

Aujourd'hui, à chaque coin de rue de nos grandes villes, on trouve implantés çà et là les kiosques qui assurent désormais les transferts d'argent par le biais de la téléphonie mobile moyennant une commission.

Ces transactions nécessitent d'être règlementées, tant du point de vue de la masse d'argent qu'elles génèrent, que des informations qu'elles fournissent sur les consommateurs.

Il convient de mettre en place des mesures de cyber sécurité qui supposent la prise d'un ensemble de lois, politiques, dispositifs et mécanismes de sécurité pour protéger notre Etat d'intrusions de toute nature et des accès nuisibles des hackers.

Il est impérieux de réguler ce secteur de croissance aux fins de moderniser les usages et les pratiques des services publics, et de mettre en place les principes tant souhaités, de bonne gouvernance par le numérique.

Cela est une opportunité de promouvoir le « e-gouvernement, le e-citoyen, le e-business et pourquoi pas le e-parlement pour améliorer nos performances dans les domaines de développement stratégique et de la souveraineté.

Par ailleurs, au cours de cette session, nous examinerons le projet de loi portant code forestier en République du Congo pour améliorer la gouvernance du secteur forestier et, permettre au pays d'en tirer un plus grand profit.

Ce nouveau texte a vocation à booster la transformation sur le terrain de plus de 85% de bois, niveau encore en deçà de nos ambitions, pour créer de la valeur ajoutée et améliorer par voie de conséquence, la participation de ce secteur stratégique au produit intérieur brut.

Au nombre des affaires à examiner, figure aussi la proposition de loi de l'Honorable Léonidas Carrel MOTTOM MAMONI, Deuxième Questeur de notre chambre, portant statut de l'artiste du spectacle, des arts visuels, graphiques et plastiques, de la mode, de la publicité, du technicien et de l'entrepreneur culturel et artistique.

Du haut de sa probante expérience en matière de manifestations culturelles, l'Honorable MAMONI nous prouve que partout où le bon sens se trouve, la lumière prospère.

C'est ici l'occasion de saluer chaleureusement cette initiative et encourager les honorables députés à emprunter la voie de la production intellectuelle et de l'innovation qui correspond à la vision que nous avons d'une Assemblée Nationale qui soit dynamique, efficace et productive.

Monsieur le Ministre,

Honorables Députés, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

Nous voici déjà à l'an 2 de l'exécution du Plan National de développement.

A ce titre, nous en appelons à l'allant du Gouvernement pour suivre sans désespérer la mise en œuvre des axes prioritaires de ce programme vital qui participe à la diversification de notre

économie, laquelle économie doit être soutenue par une loi cadre d'orientation qui promeut, entre autres, le partenariat public-privé.

Il va sans dire que cette session, tout comme les précédentes sera riche en activités parlementaires.

Nous aurons, l'un dans l'autre, à organiser une journée thématique sur l'importance du dialogue, institué comme instrument de gouvernance et de régulation politique au terme de la Constitution du 25 octobre 2015.

D'ici là, va s'ouvrir l'atelier de préparation du Forum parlementaire sur la sécurité alimentaire en Afrique centrale. Cette rencontre sera organisée à Brazzaville, en Octobre 2019, conjointement avec l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), dans le cadre des activités de l'Alliance Parlementaire Congolaise pour la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle.

Je voudrais souligner que chaque jour qui passe, nous rapproche davantage de la tenue du Sommet panafricain de haut niveau sur le financement de la santé et le VIH-SIDA qui se tiendra les 11 et 12 juillet 2019, ici à Brazzaville.

Je ne peux ne pas évoquer les innombrables journées parlementaires qui vont s'organiser en accord avec le Gouvernement pour des solutions adéquates aux problèmes auxquels nous sommes confrontés de manière récurrente.

La présidente de la Commission Environnement et Développement Durable, l'Honorable Marie Jeanne KOULOUMBOU me disait à l'occasion qu'il nous faut accélérer notre marque de fabrique en matière d'exécution des projets.

L'un des projets phares de notre chambre qui doit absolument prendre corps, c'est le plan stratégique de développement et de modernisation de l'Assemblée Nationale.

L'instant est tout indiqué pour rappeler l'impérieux devoir du Secrétariat Général qui se doit d'acter toutes les plénières selon les usages parlementaires, en publiant régulièrement le journal des débats.

En effet, le travail parlementaire a vocation à servir de référence pour l'histoire et la recherche documentaire.

Honorables Députés, Chers collègues,

Mesdames et Messieurs,

J'invite, les législateurs de conviction et de devoir que vous êtes, pour ne pas dire que nous sommes, à traiter, comme de coutume, avec rigueur et objectivité, les affaires qui arriveront sur la table de vos différentes commissions.

Chers collègues, chers amis, je ne peux clore mon propos sans exhorter les élus du peuple que nous sommes à l'unité, la fraternité et la cohésion.

Sur ces mots, je déclare ouverts les travaux de la sixième session ordinaire administrative.

Vive l'Assemblée Nationale !

Vive la République !

Je vous remercie.